Jean Messiha : l’imam Iquioussen dévoile les Collabos

écrit par Antiislam | 8 août 2022





De “Valeurs actuelles” :

Il y a quelques semaines, un sondage révélait que 73% des Français étaient mécontents du fonctionnement de notre justice.

Plus récemment, un autre sondage montrait que 91% des Français étaient favorables à l’éloignement des imams étrangers prêchant des discours de haine.

Comment s’en étonner ?

Quel peuple au monde accepterait d’accueillir, héberger, nourrir, soigner et éduquer un individu qui se permet ensuite de faire montre à l’égard de ce peuple d’une haine viscérale ?

Aucun.

Mais en France, non seulement cela est possible, mais quand le peuple s’en plaint, la justice de ce même peuple… donne raison à celui qui le hait !

Loin d’être un cas isolé, ce privilège accordé à l’altérité, même délinquante et/ou criminelle, a été érigée en mode de fonctionnement institutionnalisé sobrement appelé « État de droit ».

L’imam Hassan Iquioussen est dans les radars des services depuis des années.

Il s’est rendu célèbre pour des prêches antisémites, homophobes, misogynes et anti-francais. Bien entendu, il a d’autres prêches où il dit exactement le contraire, dans la pure tradition duplice des Frères musulmans, pour faire avancer leur agenda de conquête.

L’intéressé s’en cache d’ailleurs à peine, déclamant, dans un

prêche en date de 2014 :

« *nos ennemis veulent nous attirer sur le terrain de l'affrontement militaire, parce qu'on est sûr de perdre et qu'ils sont sûrs de gagner. La seule solution que nous avons, c'est de courber l'échine, à long terme, travailler, pour changer les gens. Quand on va éduquer le peuple, les dirigeants vont tomber d'eux-mêmes. C'est juste une question de temps ; on va leur couper la tête avant qu'ils ne nous coupent la nôtre* ».

De la taqqiya dans le texte. Ce même imam qualifie les attentats en France de « faux problèmes » et dit des Juifs qu'ils sont « avares et usuriers » et qu'ils sont le « top de la trahison et de la félonie ».

C'est donc cet imam haineux et sulfureux que toute une partie de la gauche a décidé de soutenir ardemment. Par bienveillance, humanisme et républicanisme, bien entendu. Faut le dire parce que ces gages changent tout.

Pour une fois volontaire, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, décide de l'expulser hors du territoire national.

Même la CEDH (c'est dire) rejette l'appel d'Iquioussen contre son expulsion et confirme la décision du ministre.

Mais coup de théâtre, un juge du tribunal administratif de Paris décide de suspendre l'expulsion de l'imam !

Le prétexte ?

Ne pas priver ce sinistre individu de sa vie familiale.

Une famille ayant fait allégeance aux Frères musulmans, soutenue par les islamo-collaborationnistes mélenchonnistes dressés contre la France pour défendre ce propagateur d'une idéologie totalitaire et liberticide.

On assiste une fois de plus (on ne les compte plus) à un acte judiciaire qui ne relève pas de la justice mais de la félonie d'un de ces nombreux juges antinationaux qui jugent en faveur des ennemis de la République contre la République.

Il est invraisemblable que même quand la nation tente de se défendre contre l'islam haineux, homophobe et anti-femme, il se trouve encore un magistrat pour défendre cet islam contre le peuple français, peuple au nom duquel les juges sont pourtant censés rendre la justice et qui, dans son écrasante majorité, se prononce pour l'expulsion des imams anti-français.

Car né de nationalité française, Hassan Iquioussen choisira, dans une geste politique assumée, de s'en déchoir, à sa majorité, au profit de l'autre nationalité qu'il porte, celle du Maroc.

Et quelles raisons invoque-t-il ?

Que les valeurs de la France ne sont pas compatibles avec les valeurs de l'islam dans lequel il croit ; que les valeurs de la France sont mortifères pour le musulman et que le croyant ne doit pas y adhérer sous peine d'être jeté dans la géhenne.

Démarche insultante pour la France mais aussi pour tous les musulmans qui ont choisi de pratiquer leur religion en France dans le calme et le respect.

Mais démarche individuelle on ne peut plus claire tant elle est honnête et authentique.

Dès lors, si les valeurs de la France sont si détestables qu'il les a tôt vouées aux gémonies et répudiées, pourquoi Iquioussen lui-même ainsi que ses principaux soutiens islamistes et gauchistes viennent aujourd'hui en exciper pour demander leur protection ?

Pourquoi n'accepte-t-il pas d'être jugé selon la loi qu'il

s’est choisi, c’est-à-dire celle de son islam ?

En fait, Iquioussen a lui-même donné la réponse à cette question : « chez nous les collabos, on leur met douze balles dans la tête. Le peloton d’exécution ».

En restant en France pour y proférer les pires haines contre elle et inciter la jeunesse musulmane à se lever contre notre pays, s’il devait être jugé par la loi qu’il s’est choisi, celle de son islam, Iquioussen, serait allongé illico par douze bastos dans le buffet.

On comprend mieux pourquoi il préfère finalement revenir aux tribunaux français et à la CEDH…

Il sait pouvoir compter sur une justice laxiste et sur des juges antinationaux qui auront à cœur de donner raison à un pauvre immigré musulman contre les méchants français racistes…

Car sinon comment expliquer qu’un juge décide, de manière aussi immonde, parce que déshonorante pour la France, de désavouer le ministre de l’Intérieur qui, pour une fois, avait enfin à réussi à foutre dehors les ennemis de la France, en retoquant sa décision de l’expulser ?

Les islamogauchistes, France insoumise en tête, nous expliquent doctement qu’Iquioussen n’a jamais été condamné par un tribunal pour ce qu’on lui reproche, à savoir des propos antisémites, homophobes et anti-français.

En conséquence de quoi, selon eux, une telle expulsion, en l’absence de condamnations civiles ou pénales relèverait donc de l’arbitraire et d’une atteinte pure et simple à l’Etat de droit. Fort bien.

Mais alors pourquoi ces mêmes mirmidons n’ont pas utilisé semblable argument pour se lever en masse contre la dissolution de Génération identitaire (GI), intervenue elle aussi de manière discrétionnaire (arbitraire pour reprendre

leur sémantique), en Conseil des ministres, sur des accusations de racisme qui n'ont jamais été condamnées par une quelconque juridiction ?

On rétorquera que GI n'est pas la tasse de thé des islamogauchistes, tant s'en faut.

Très juste.

Mais le droit est, comment dirai-je … droit, c'est-à-dire qu'il ne se contorsionne pas en fonction des couleurs politiques et encore moins des desiratas des uns et des autres.

Voilà qui terrasse l'argument en apparence purement juridique mais authentiquement vicelard de la LFI et d'autres pour tenter de conjurer l'expulsion en la faisant passer pour illégale.

Répétons-le : la posture des islamogauchistes n'est rien d'autre que politique et disons-le clairement, islamo-collaborationniste.

Cet énième épisode nous montre bien que c'est à une transformation profonde de notre Etat de droit qu'il va falloir procéder.

Car enfin, par quelle espèce de dérive suicidaire la France en est, en effet, arrivée à ce que son Etat de droit devienne un Etat qui protège le droit de nos ennemis à nous faire la guerre et à nous remplacer, tout en neutralisant toute forme d'anticorps identitaire permettant de nous défendre contre les inflammations alter-identitaires qui agressent notre identité nationale à chaque instant ?

La transformation de cet Etat de droit antinational n'a évidemment pas pour but de nous priver de nos droits individuels qui sont sacrés.

Mais l'un de ses objectifs sera de priver des juges félons de

la possibilité de juger contre la France.

On parle depuis des années de l'émergence puis de l'installation d'un « gouvernement des juges ».

A ceux qui seraient encore tentés d'en douter, la décision de suspendre l'expulsion d'Iquioussen par le tribunal administratif de Paris vient d'apporter encore une preuve emblématique de la supériorité du pouvoir du juge sur le gouvernement.

Ce pouvoir exorbitant vient de la liberté qu'ont prise les juges depuis des décennies, non plus simplement d'appliquer la loi, comme c'est leur mission première, mais de la revisiter (c'est une euphémisme) à l'aune de leurs lubies idéologiques ou de leurs névroses sociétales.

Ainsi, un délinquant multirécidiviste sera remis en liberté parce que le juge estimera que jeune, il a été victime de discriminations raciales ou sociales, présentant ainsi son acte délictuel non pas comme ce qu'il est, c'est-à-dire un délit, mais comme le résultat d'une trajectoire contrainte par une société fondamentalement injuste.

D'une justice jugeant des coupables, nous sommes passés à une justice jugeant d'autres injustices que celle qu'elle a en face d'elle dans le prétoire, et, in fine, à une justice jugeant la société elle-même…

Le juge du tribunal de Paris annulant l'expulsion d'Iquioussen ne dit pas autre chose : écarté l'antisémitisme ! Envolée l'homophobie ! Enterrés les prêches anti-Français ou complotistes !

Car s'il avait pris tout cela en considération, le juge n'aurait pu que confirmer la décision d'expulsion.

Mais non.

Le juge a préféré se focaliser sur les conséquences sociales et familiales du coupable. Il a voulu ne pas « stigmatiser » ni « attiser la haine », selon les formules sottes habituellement bêlées en pareille circonstance.

Maintenant imaginez que les mêmes haines proférées par Iquioussen avaient été proférées par un suprémaciste blanc de nationalité étrangère. Le même troupeau gaucho-« progressiste » qui beugle aujourd'hui à l'injustice derrière Iquioussen, aurait alors défilé étendards et fanions à la main, chantant en boucle le chant des partisans et appelant au sursaut face au retour de la bête immonde…

Frappés d'une cécité volontaire et militante les gaucho-« progressistes » refusent d'admettre que cette bête est aujourd'hui déguisée en victime, comme le loup déguisé en agneau dans la fable des trois petits cochons.

Mais sans doute ont-ils oublié ce joli conte pour ne pas froisser leur électorat islamisé allergique à ces omnivores.

Mais au-delà de cet insupportable deux poids deux mesures permanents, pourquoi les juges se retiendraient-ils d'une évolution aussi exaltante qui leur accorde un pouvoir démesuré sur les justiciables et même sur la société ?

Qui pour les arrêter ?

En fait, il est une évidence dont jamais personne ou presque ne parle : c'est l'impunité dont jouissent les juges et surtout l'impunité médiatique.

En France, lorsque des juges commettent des fautes de jugement, fut-ce avec les pires conséquences, ils ne risquent rien, à part une promotion.

Pourtant, lorsqu'une personnalité politique ou un fonctionnaire fait une déclaration ou prend une décision qui ne plaît pas à certains segments de la société son nom est

jeté en pâture et livré a l’opinion publique par les médias.

Mais quand un juge prend une décision aussi scandaleuse que celle de protéger un imam ennemi de la République, il reste dans un confortable anonymat.

Il faut que cela change.

Il faut que les juges soient soumis à la même lumière démocratique que n’importe quel fonctionnaire de l’Etat quand il exerce ses fonctions.

Je lance un appel solennel pour savoir qui est ce juge afin de mettre son nom dans le domaine public, car il le mérite.

Il ne s’agit évidement ni d’une intimidation ni d’une remise en cause l’indépendance de la Justice. Il s’agit juste … de justice, en soumettant les juges au même traitement que n’importe lequel d’entre nous.

Ce qui vient de se passer avec l’expulsion suspendue de cet imam aura tout de même eu le mérite de dévoiler qui sont les collaborationnistes de la destruction de la France et qui sont les Résistants.

La défense de notre pays constitue un immense défi.

Il va falloir se battre sur tous les fronts sans violence bien entendu mais avec une détermination sans failles.

https://www.valeursactuelles.com/societe/tribune-jean-messiha-limam-iquioussen-devoile-les-collabos